

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 46 (1908)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Mauvais prétexte  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-205321>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,  
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## MAUVAIS PRÉTEXTE

Il n'est pas rare de donner comme raison d'une dépense déraisonnable et imprudente, l'exemple de monsieur un tel ou de madame une telle, qui agit toujours ainsi, ou la nécessité de rivaliser de confort et d'élégance avec des personnes dont la situation est égale à la vôtre ou parfois moindre.

Et à l'appui de cette triste théorie, Mme de Saverny, dans son ouvrage : « La femme chez elle et dans le monde », cite les cas suivants, qui sont vrais aujourd'hui plus que jamais :

« J'étais allée passer un hiver chez d'excellents parents qui habitent une jolie petite ville du midi de la France. Pour m'être agréable, on songea à réunir plusieurs amis le soir, dans le but de faire un peu de musique et de prendre une tasse de thé. Pendant la soirée même, une personne présente à cette réunion intime nous invita à passer une soirée semblable chez elle. Seulement à cette soirée, je remarquai que la tasse de thé et la brioche étaient escortées d'une tasse de chocolat et de forces sucreries ; on n'avait pas voulu rester en arrière.

« L'exemple une fois donné, toute la petite ville fut bientôt en mouvement. La vanité se mit de la partie et voici ce qu'il advint : A la troisième réunion, on servait des glaces et du punch ; on chanta, et vers la fin, les jeunes gens proposèrent timidement un quadrille.

« La quatrième réunion fut bravement intitulée : soirée dansante. Le corsage de mousseline blanche était admis, les plateaux circulaient chargés de sirop, de glaces, de vin chaud, et, vers minuit, on servit des consommés et des petits pâtés ; enfin on se retira après une heure du matin.

« Que pouvait-on faire de mieux pour effacer les splendeurs de cette soirée?... Trois jours après, nous recevions une grande carte glacée sur laquelle nous lisions avec un profond étonnement :

« M. et Mme de... prient, etc..., de leur faire l'honneur, etc... On dansera. »

« On dansera !!! »

« C'était un bal, un grand bal pour lequel il fallut songer à une toilette décolletée. La fête fut brillante et se prolongea fort tard aux sons d'un excellent orchestre.

« Nos étonnements n'étaient pas finis ; le bouquet fut un autre bal donné par l'une des notabilités de la ville. Cette fois à côté de la mention : « On dansera », on lisait : « On soupera... » Et quel souper ? toutes les splendeurs imaginables.

« Mais qu'advint-il à la suite de cette réception princière ? Comme personne ne pouvait songer à surpasser ni même égaler ces merveilles, chacun se dit à part soi : « Restons-en là. Et on ne se réunit plus de peur de paraître mesquin ou ridicule. »

En supposant que la situation de fortune de chacune des personnes qui avaient donné ces réunions, leur permit de s'enrichir ainsi sur la vanité et l'ostentation de leur voisin, ce qui aurait fort bien pu ne pas être, cette vanité a eu

d'ailleurs une assez triste conséquence. Elle nous a privés du plaisir très réel de nous réunir dans l'intimité et de nous amuser sans faste. »

**La bosse.** — Nos pontonniers sont rentrés jeudi, enchantés de leur voyage au long cours. D'humeur joyeuse, sans peur et sans reproches, bien accueillis partout, ils ne se souviennent plus des quelques petits accidents survenus en cours de route.

Voici, à propos de la première partie de cette expédition, « Brigue-Ouchy », une conversation saisie au passage.

— C'est encore sur le lac que ça a été le plus dur, disait un des participants. On a constaté que ce que disait M. Forel était bien vrai. Y a une bosse sur le lac.

— C'est plus haut d'une cinquantaine de mètres entre les buttes à 300 et celle à 400 de Cully qu'à Genève, fait un autre.

— Diable ! reprend le premier, on l'a bien vu avec notre bateau. On avait le moteur et les rames et on ne pouvait pas « iétze ». On faisait un kilomètre et demi par heure. Mais, tonnerre ! quand on a eu dépassé la bosse, quelle « froncée » ; on faisait au moins douze kilomètres à l'heure.

— C'est drôle, observe un auditeur, y a pourtant rien de ça sur la carte. Y va falloir la réviser. Y a pas moyen que le colonel Manuel, qui a ça relevé, se soit trompé. A présent, ça a bien peut-être changé depuis. Enfin, y a pas à dire, votre voyage aura tout de même servi à quelque chose.

## LE PARDON DES OFFENSES

C'ÉTAIT à la porte d'entrée du Paradis, un jour de grande affluence de gens désireux d'y entrer ; le bureau de St-Pierre, le Portier céleste, étaient assiégés par les candidats aux félicités éternelles.

A l'office des Pardons et Conciliations (deuxième porte à gauche du grand corridor de droite, au rez-de-chaussée), une foule compacte se pressait, composée d'ex-malfaiteurs de tous genres et de criminels repentis qui venaient, après avoir fait leur temps de purgatoire, solliciter l'entrée en franchise dans les Jardins célestes.

La foule était d'autant plus nombreuse que chaque candidat était accompagné de personnes qu'il avait lésées durant sa carrière terrestre. On sait, en effet, que le permis d'entrée au Paradis n'est délivré qu'en suite de la déclaration formelle des intéressés qu'ils avaient pardonné les torts qui leur avaient été causés.

Dans les cas, du reste peu fréquents, où les rancunes ne s'étaient pas apaisées durant le trajet de la terre au ciel et où le pardon n'était pas accordé de bon gré, St-Pierre, en personne, s'entremettait à la façon d'un juge de paix : grâce à l'autorité que lui donnaient sa grande barbe et son expérience des choses humaines et célestes, il obtenait d'ordinaire, sans trop de peine, le pardon des offenses, même les plus graves et les plus difficilement pardonnables.

Les parties se succédaient rapidement devant le prince des apôtres :

— Que t'a fait celui-ci ? demandait-il à un ex-gros financier, accompagné de son caissier.

— Il a levé le pied en emportant mes fonds !

— Lui as-tu pardonné ?

— De grand cœur ! Car cela m'a permis de conclure un arrangement favorable avec mes créanciers et d'échapper à la faillite frauduleuse qui me menaçait !

— Allons, tant mieux ! Passez !... mais ne recommencez pas !... Aux suivants !

— Que t'a fait ton frère ?

— Il a répandu de faux bruits sur mon compte et m'a calomnié !

— Lui as-tu pardonné ?

— Sans doute ! Ce qu'il a dit de moi était fort peu de chose en comparaison de ce dont j'étais réellement coupable !

— Bon, bon ! Passez !... mais ne recommencez pas !... Huissier, aux suivants !

— Quel mal t'a fait ton frère ?

— Dans un moment de colère, il m'a crevé un œil !

— Tu lui as pardonné ?

— Oh oui ! le monde est si laid, qu'il gagne beaucoup à n'être vu que d'un seul œil !

— Parfaitement ! Vous pouvez passer ! Huissier, introduisez !

— Quel tort t'a fait ton frère ?

— Il a enlevé ma femme !

— Lui pardonnes-tu ?

— Avec plaisir ! Car il a été aussi malheureux avec elle que je l'avais été moi-même...

— Passez ! passez !... A qui le tour ?

— Quel mal t'a fait ta sœur ?

— Elle a tenté de m'empoisonner !

— Lui as-tu pardonné ?

— Oui ! toute réflexion faite, elle n'a pas fait pire que moi, car j'étais marchand de vins !...

— Fort bien ! passez, mais ne recommencez pas ! A d'autres !

C'était le tour d'un affreux cannibale, accompagné de ses vieux parents qu'il avait fait passer de vie à trépas, et de sa petite sœur qu'il avait mangée, après l'avoir faite rôtir, suivant en cela la coutume de son pays.

— Avez-vous pardonné à votre fils ? fut-il demandé aux vieux.

— Certainement ! Car il n'a fait que son devoir et, en nous assommant, il nous a rendu un fier service : vieux et infirmes que nous étions, nous serions morts de faim sans son obligeance !

— Et toi, fillette ? As-tu pardonné à ton frère ?

— Oui, monsieur St-Pierre ! C'est parce qu'il m'aimait bien qu'il m'a mangée !

— Greffier, délivrez les permis d'entrée !... Mais qui sont ceux-ci ? demanda St-Pierre en voyant entrer deux énergumènes à lunettes qui, jusqu'en sa présence, s'invectivaient à qui mieux mieux.

— Ce sont deux savants qui s'accusent mutuellement de crimes abominables, répondit l'huissier.

— Que reproches-tu donc de si grave à ton frère ? demanda St-Pierre à l'un d'eux.